

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2008**

Préalablement à l'ouverture de la séance, M. GUIONNET receveur municipal a présenté l'analyse financière consolidée de la commune (budget principal et budgets annexes lotissement et service de l'assainissement), laquelle porte sur les trois derniers exercices (2005, 2006 et 2007).

Les principales conclusions résident en le fait que la commune dégage chaque année des excédents qui permettent d'investir.

Compte tenu de l'augmentation de la population les ressources liées à la dotation globale de fonctionnement vont augmenter en 2009, année de prise en compte des résultats du recensement de 2004 actualisés au vu des estimations de populations 2006.

La commune est peu endettée et peut donc recourir à l'emprunt pour ses investissements futurs, d'autant qu'une part importante de la dette est constituée par les emprunts contractés lors de la construction de la maison de retraite lesquels donnent lieu à remboursement sous forme de loyer. A ce titre, il est envisagé dans la perspective de l'extension prévue de la maison de retraite, le transfert de propriété de l'établissement, de la commune vers l'établissement public "maison de retraite", ce qui supposera le transfert également de l'emprunt qui reste à courir.

Enfin la commune dispose d'une marge de manœuvre étroite s'agissant de la fiscalité locale, puisque le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal est de 0,94 à comparer à 1 qui traduit une mobilisation élevée du potentiel fiscal.

En tout état de cause, il convient d'assurer la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour continuer à dégager un autofinancement qui permettra de couvrir les remboursements de futurs emprunts et de poursuivre les investissements.

**La séance se poursuit ensuite par l'examen des différents points de l'ordre du jour.**

### **TRAVAUX**

#### **Avenants à des marchés de travaux dans le cadre de l'extension de l'école maternelle :**

Le conseil municipal à l'unanimité, a autorisé la signature des trois avenants suivants qui ne nécessitent pas l'avis préalable de la commission d'appel d'offres :

- avenant n°1 au lot 07 (menuiserie extérieure aluminium) avec l'entreprise ALU-GLASS :  
cet avenant résulte de la demande formulée, en cours de chantier, par le maître d'ouvrage, d'ajout de soubassements pleins au niveau des portes extérieures. L'entreprise ALU-GLASS a chiffré la plus-value à 625,44 € HT, portant le montant total du marché de 35 060,98€HT à 35 686,42 €, soit 42 680,96 €TTC.

- avenant n°2 au lot 01 (terrassement VRD) avec l'entreprise CAILLAUD : l'avenant proposé en moins-value d'un montant de 902 € HT, résulte de la suppression de grilles avaloirs devant les portes des espaces de rangement en rez-de-chaussée du bâtiment (côté parking ), portant le marché de 22 274,51€ HT à 21 372,51 € HT, soit 25 561,52 € TTC.

- avenant n°1 au lot 08 (serrurerie métallerie charpente métallique) avec l'entreprise BRISARD NOGUES : cet avenant en moins-value de 1 664€ résulte notamment, de la suppression de ce lot de portes qui ont été incluses au lot 2, portant le montant total du marché de 13 700€ HT à 12 036 € HT, soit 14 395,06 € TTC.

#### **Travaux de réaménagement et de réhabilitation de la salle polyvalente Georges Méliès : autorisation de signer une convention d'assistance technique avec l'ADAC**

Le conseil municipal a autorisé le maire à signer une convention d'assistance conseil à maître d'ouvrage avec l'association départementale pour l'aménagement des collectivités (ADAC) dans le cadre des futurs travaux de réhabilitation de la salle Georges Méliès.

L'assistance conseil produquée portera sur les phases études, appel d'offres et chantier, pour un coût de 3 500 € HT.

## **FINANCES**

### **Budget principal et budget d'assainissement : autorisation d'engager le quart des crédits d'investissement avant le vote des budgets 2009**

Le conseil municipal autorise le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2009, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2008, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les opérations d'ordre, soit :

#### **BUDGET PRINCIPAL**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP 2008</b>	<b>Montant autorisé</b>
20	Immobilisations incorporelles	13 417 €	3 354 €
21	Immobilisations corporelles	132 345 €	33 086 €
23	Immobilisations en cours	1 508 435 €	377 108 €
Total dépenses d'investissement		1 654 197 €	413 548 €

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP 2008</b>	<b>Montant autorisé</b>
21	Immobilisations corporelles	7 000 €	1 750 €
23	Immobilisations en cours	404 091 €	101 022 €
Total des dépenses d'investissement		411 091 €	102 772 €

### **Association « Le Cirque » : versement d'une avance sur la subvention 2009**

Le Conseil municipal autorise le versement à l'association Le Cirque, d'une avance de 30 000€ sur la subvention de 2009, au cours de la première quinzaine de janvier.

Ce versement anticipé d'un acompte à valoir sur la subvention de l'année en cours, intervient depuis l'exercice 2002, afin de permettre à l'association de disposer d'un minimum de trésorerie en début d'année, pour la poursuite de ses activités.

Le maire est également autorisé à signer la convention nécessaire pour ce faire.

### **Tarifs communaux 2009**

Le conseil municipal a fixé les tarifs de différentes prestations assurées par la commune, selon les montants figurant en annexe du présent compte rendu.

A noter qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, tous les loyers communaux seront réévalués au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, sur la base de l'indice de référence des loyers (valeur 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année n-1, dernier indice connu au 1<sup>er</sup> janvier).

### **Tarifs 2009 de la cantine**

Le conseil municipal a autorisé le maire à signer l'avenant N° 30 à la convention avec le collège, qui fixe les tarifs 2009 des repas servis aux enfants de l'école maternelle et élémentaire, soit :

- maternelle : 2,50€ contre 2,43 actuellement
- élémentaire : 2,80€ contre 2,72 actuellement

et a décidé d'appliquer ces tarifs aux familles des enfants des deux écoles.

Une discussion s'est par ailleurs engagée sur la qualité des repas servis ; les parents d'élèves, le conseiller général et la mairie suivent ce problème. Du matériel complémentaire pour la cuisine doit être acheté. La commune a par ailleurs financé l'acquisition de plateaux, verres et assiettes pour faciliter le service.

### **Tarifs 2009 des chalets et mini-chalets du camping municipal et montant des loyers reversés à la commune**

Le conseil municipal a pris acte des tarifs de location des chalets et mini-chalets du camping pour 2009, ainsi que des loyers reversés aux communes, votés au cours de l'assemblée générale de l'association « les chalets découvertes » chargée de la promotion et de la commercialisation des séjours dans ces structures.

Par ailleurs, la carte de membre des communes adhérentes passe de 47 à 50€ ; le tarif de la carte adhérent des utilisateurs reste inchangé, soit 9€ alors que les frais de dossier passent de 18,50€ à 19€ pour les séjours à la semaine (5€ pour tout séjour à la nuitée).

Des prestations spécifiques seront mises en œuvre dans le cadre du 25<sup>ème</sup> anniversaire de l'association.

### **Gestion du centre équestre : renouvellement du bail rural avec Régine BUISSON**

Le bail rural signé pour une durée de neuf ans à partir du 1<sup>er</sup> février 2000 avec Mme Régine BUISSON pour l'exploitation du centre équestre, arrive à terme le 31 janvier 2009.

Un avenant avec effet du 1<sup>er</sup> avril 2008, intégrant le manège couvert et son bâtiment annexe a majoré de 180€ par mois le montant du loyer, lequel est par ailleurs revalorisé chaque année en fonction de l'indice des fermages.

Le conseil municipal par seize voix pour et une voix contre a autorisé le renouvellement, pour une nouvelle durée de neuf ans, d'un bail rural avec Régine BUISSON. Le loyer annuel s'établit à 7 343,88€ à la date du 1<sup>er</sup> février 2009, intégrant une majoration de 180 à 230€ du loyer supplémentaire induit par le manège couvert.

### **Acquisition du terrain nécessaire à la réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales dans le cadre des travaux de mise en séparatif du lotissement de la Barrière**

L'acquisition à M. Stéphane DEFAYE d'une parcelle de quelque 5 025m<sup>2</sup> est nécessaire pour la réalisation du bassin de rétention des eaux pluviales à réaliser dans le cadre des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement de la Barrière.

Le conseil municipal autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à cette transaction, dont le montant global (acquisition du sol et dédommagements divers) s'élève à 3 250€, étant précisé que les frais de bornage seront à la charge de la commune de même que le busage de sources qui alimentent un abreuvoir. M. DEFAYE laisse en place partie d'une clôture récemment installée par ses soins.

## **PERSONNEL COMMUNAL :**

### **Création de trois postes d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe**

Les trois agents dont le résultat de l'examen professionnel d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe était attendu, sont admis.

En conséquence, le conseil municipal décide de créer les trois postes d'adjoint technique de **1<sup>ère</sup> classe** nécessaires pour la nomination de ces agents à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, par suppression de trois postes d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe.

A noter que le coût des transformations de postes consécutives à la réussite à l'examen professionnel d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe de six agents, s'élève à quelque 270€ brut par mois (hors charges patronales)

## **Recensement de la population 2009 : recrutement de quatre agents recenseurs**

Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent un recensement tous les 5 ans. La dernière enquête a eu lieu à NEXON du 15 janvier au 14 février 2004 ; la prochaine se déroulera du 6 janvier au 15 février 2009.

Le conseil municipal autorise le recrutement des quatre agents recenseurs nécessaires pendant la période précitée. Ils seront rémunérés sur une base forfaitaire communiquée par l'INSEE, et des frais de déplacement d'un montant forfaitaire de cinquante euros par personne leur seront alloués.

## **DIVERS :**

### **Mise en place d'une nouvelle commission municipale**

Lors de la mise en place du conseil municipal et des différentes commissions, il n'a pas été constitué de commission « culture ».

Cependant, au regard du projet culturel porté par l'association « Le Cirque » et dont la commune est largement partenaire (subvention annuelle, mise à disposition du chapiteau, notamment) et compte tenu aussi du projet de création de la médiathèque, le conseil municipal décide de créer une commission municipale « culture », dont le Maire est le Président de droit, composée ainsi qu'il suit :

Claude BEAUPUY, Christian BETHOULE, Marcel DELIAT, Daniel FAUCHER, Valérie LACORRE, Brigitte SAUVESTRE-BILLAUELLE, Aurélie THEVENY, Patrick VOISIN.

### **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement pour l'année 2007**

Ce rapport tenu à disposition des conseillers municipaux, est présenté en séance. Il retrace les caractéristiques techniques du service qui comptait 780 abonnés en 2007 pour un volume facturé de 70 713 m<sup>3</sup>.

Trois ouvrages d'épuration sont gérés par le service : la station d'épuration des GANNES d'une capacité de 1 500 équivalents habitants et les deux décanteurs digesteurs des villages de Sallas et Biard.

### **Demande de dérogation au repos dominical pour les artisans coiffeurs**

Le conseil municipal a été saisi par la préfecture, d'une demande de dérogation au repos dominical formulée par le salon de coiffure Pascal COSTE, pour l'ouverture du salon le dimanche 21 décembre.

Par 9 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions, le conseil municipal a émis un avis favorable à cette demande.

## **COMMUNICATION**

### **Modalité de révision des loyers des appartements communaux au 1<sup>er</sup> janvier 2009**

Les loyers de la commune seront réévalués, au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, sur la base de l'indice de référence des loyers (valeur 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année n-1, dernier indice connu à la date du 1<sup>er</sup> janvier).

Pour 2009, les loyers fixés pour 2008 serviront de base.

### **Projet de mise en place d'un point de prêt de livres jeunesse à l'espace Jean-Jacques Rousseau**

Le maire présente au conseil municipal le projet né de la rencontre entre le directeur de l'espace Rousseau et une adhérente de l'association d'animation et de jeunesse du pays de NEXON (AAJPN) qui exerce son activité professionnelle à la Bibliothèque Départementale de prêt de la Haute-Vienne.

Cette personne se propose, en tant que bénévole, de mettre en place et d'animer le mercredi de 14 à 16 heures, un point de prêt gratuit de livres à destination des enfants et adolescents, préfigurant ainsi l'ouverture future de la médiathèque en projet à NEXON ; et complétant l'offre existante à travers la bibliothèque municipale animée par M. THOUREAU depuis de nombreuses années les vendredis soirs à destination des adultes.

L'objectif est la mise place du point prêt à partir du 1<sup>er</sup> trimestre 2009 et de poursuivre jusqu'à l'ouverture de la médiathèque municipale.

Le conseil municipal est favorable à ce projet transitoire dont l'objectif est de favoriser l'accès à la lecture des plus jeunes et de sensibiliser à l'arrivée prochaine d'une médiathèque à NEXON.

### **Pétition d'habitants de Valette pour l'installation de l'éclairage public**

Il est porté à la connaissance du conseil municipal la pétition signée par des habitants du village de Valette demandant la mise en place de l'éclairage public.

A cet égard, le maire rappelle les engagements pris dans la profession de foi à l'occasion des dernières élections municipales : sécurisation en campagne de certains carrefours au moyen de l'éclairage public, et non l'installation systématique de l'éclairage public dans les villages.

A Nexon, le 23 décembre 2008  
Le Maire

Liliane JAMIN